

## Association des Anciens du Crédit Coopératif (AACC)

Assemblée Générale du 6 octobre 2010

### Procès - Verbal

L'assemblée est ouverte à 16 heures sous la présidence de notre président Claude Gury

43 adhérents sont présents et 12 sont représentés à cette assemblée (quorum atteint).

2 anciens salariés non encore membres assistent à la réunion.

Après l'accueil par le président et les administrateurs présents, les différents rapports sont présentés et font l'objet de résolutions.

#### Résolution n°1 : Approbation du rapport d'activité

Dans son propos liminaire le président rappelle les buts de l'association (article 3 des statuts) et retrace les faits marquants de l'activité écoulée. Parmi ceux-ci on notera :

- la parution des statuts au JO du 19/12/09
- le passage de 28 adhérents lors de la création à 91 à ce jour
- la mise en place des commissions
- la création d'un site internet avec la mise en ligne des comptes rendus des 5 conseils d'administration et des 3 lettres d'information diffusées depuis la création de l'association.
- les relations avec le Crédit Coopératif et la Fondation (RDV avec JL. Bancel, P. Jewtoukoff, JC. Detilleux...)

*Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

#### Résolution n°2 : Approbation du rapport financier relatif à la situation comptable arrêtée au 22/09/2010

La présentation est assurée par MM. Lopez et Miet.

Au 22/09/2010, les cotisations ont représenté 2 280 €.

Depuis la création de notre association, 58 € ont été dépensés (frais de tenue de compte 15 € et frais d'enregistrement 43 €).

Notre situation financière se décompose comme suit :

- CAV : 239 €
- Livret A : 1 800 €
- Parts A du CC (2) : 30.5 €
- Parts B du CC (10) : 152.5 €

*Le rapport mis aux voix est adopté à l'unanimité des présents ou représentés*

#### Résolution n°3 : Approbation du montant de la cotisation 2011

Il est proposé par le CA de reconduire pour 2011 le montant de la cotisation à 15 €.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.*

#### Résolution n°4 : Approbation du budget 2011

Le budget soumis est marqué par la prudence.

Les cotisations représentent 1 350 € (90 x 15 €) et les dépenses sont modestes : 680 €. Cela laisse une marge pour des actions qui pourraient être décidées en CA.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents ou représentés*

#### Résolution n°5 : Election, renouvellement de 3 administrateurs

3 mandats sont soumis au renouvellement : Anne Colombel, Patrick Lopez, Bernard Piot.

M. Piot n'a pas souhaité se représenter compte tenu d'engagements autres. M. Frebourg se porte candidat.

*Les 3 candidats proposés au vote sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Résolution n° 6 : Approbation du niveau de protection des données personnelles mises en ligne sur le site WEB de l'AACC

Le système de protection mis en place pour accéder à l'espace réservé aux adhérents est jugé suffisant pour introduire les adresses mail dans l'annuaire des membres. L'indication de cette adresse nécessite de recueillir au préalable l'accord écrit de chaque membre.

*La résolution proposée au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Résolution n° 7 : Approbation de la proposition relative la candidature à un poste d'Administrateur à la Fondation du Crédit Coopératif

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

Au-delà de ces résolutions statutaires, il a été présenté à l'assemblée les travaux réalisés par les différentes commissions constituées lors de l'AG constitutive.

Jacques Miet rappelle les conditions particulières faites aux anciens salariés du Crédit Coopératif utilisateurs des services bancaires du CC. Cette offre a fait l'objet d'une fiche diffusée aux adhérents avec la lettre d'information n°3 du 5/5/10. Jean-Michel Santerne indique qu'il n'y a pas de conditions préférentielles sur les opérations de change.

Jean-Jacques Poriel présente une synthèse des informations collectées auprès des adhérents qui ont conservé l'UMC comme mutuelle de santé lors de leur départ en retraite. Des échanges avec la salle, il ressort que les participants ne disposent pas d'informations claires sur les conditions de leur maintien dans le contrat d'entreprise liant le Crédit Coopératif et l'UMC. D. Balle, ancien administrateur de la mutuelle Sainte Anne, apporte quelques précisions à faire confirmer par le CC et l'UMC lors de la prochaine réunion.

Maurice Odin et Patrick Lopez font état de leurs contacts avec des représentants d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ces premiers contacts confirment l'intérêt porté par ces organismes à la création de notre association d'anciens. Les attentes sont multiples.

.Les commissions "loisirs" et "rencontres entre anciens" n'ont pas démarré.

Pour l'année 2011, il est prévu d'approfondir les relations avec le Crédit Coopératif.

1. Au niveau des services bancaires en faisant en sorte que le retraité du Crédit Coopératif soit reconnu comme tel dans l'agence où il est client. La proposition de participer à des groupes tests de services bancaires du CC est retenue.

Au niveau du patrimoine. L'idée à concrétiser est de revoir M. Oiknine, responsable de la gestion patrimoniale, pour organiser une présentation de l'offre CC aux

adhérents de l'AACC voire d'élaborer avec lui une offre adaptée à la clientèle des "seniors".

2. Au niveau des relations avec l'UMC. L'essentiel des retraités du Crédit Coopératif (80 à 90 %) sont adhérents de l'UMC. Si le service rendu est jugé satisfaisant par les adhérents, tous les participants ont noté une forte augmentation des cotisations ces dernières années (+ 46 % entre 2006 et 2010). Ils sont inquiets sur les augmentations à venir. Plusieurs retraités ont quitté le contrat groupe pour une adhésion individuelle qui leur est apparue plus favorable. Dossier important à traiter d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, au-delà des relations avec le Crédit Coopératif, l'UMC et les autres entreprises de l'ESS il est proposé de mettre en place des rencontres thématiques, des groupes de réflexion et d'échanges sur différents sujets et de définir une politique de loisirs.

Jacques Miet informe l'assemblée qu'une délégation de l'AACC se rendra à la découverte du bienfaiteur de la banque coopérative Faustin Moigneu à Condé sur Vesgre le 24/10/2010. Un compte rendu en sera fait.

Plusieurs demandes relatives au renforcement des liens avec le Crédit Coopératif ont été exprimées (informations réciproques, relations avec les actifs ...).

La proposition de proposer au Crédit Coopératif la signature d'une convention de partenariat est retenue. Cette demande sera adressée à Jean-Louis Bancel avant la fin de l'année.

Les débats sont clos à 18h15.